

L'énergie flambe, nos salaires gèlent, cherchez l'erreur !

Une prime de 1500 € s'impose !

Pour faire face à un contexte de hausse importante des prix de l'énergie **SUD Solidaires BPCE** demande une prime de 1500€ lors du CSE du 26 mars.

De son côté, le SNE-CGC, réclame une revalorisation des indemnités kilométriques! A vous de juger la pertinence des demandes. A qui profitent les IK? A vous peut-être?

Vous êtes nombreux à nous faire part de vos difficultés pour finir les fins de mois. Cette situation est encore plus critique pour les familles monoparentales. Il n'est plus tolérable de perdre du pouvoir de vivre. Pour rappel, lors des fortes années d'inflation, la CEBPL a versé des Prime de Partage de la Valeur (PPV). En 2026, cette prime existe toujours dans le code du travail et permet aux entreprises de verser jusqu'à 6000 euros si celles-ci disposent d'un accord d'intéressement en vigueur à la date de versement.

Tout le monde peut ainsi toucher la prime sauf les stagiaires !

Avec 129 millions d'euros de bénéfices en 2025, la CEBPL a les moyens financiers de verser cette prime.

Aujourd'hui les gains dérisoires des challenges et autres soirées des meilleurs vendeurs ne suffisent plus: c'est de la reconnaissance qu'attendent les salariés, et cela passe par une rémunération permettant de vivre correctement et dignement !

Pour peser et obtenir un résultat, SUD à besoin de vous ! Rejoignez-nous pour gagner !

NEWSLETTER



Contact

SUD-Solidaires Groupe BPCE
Section Bretagne Pays de Loire
319, route de Vannes
44 800 Saint Herblain
Tél. 07 67 32 13 17
sudcebpl@sudbpce.com

Vos représentants SUD-Solidaires

E. LANGLADE, K. LE DIOURON,
M-H. LUY, L. JUMEZ,
F. CLOIREC, F. MOREAU,
H. TESSIER, A. FARCY

ADHÉSION

